CONSTITUTION ET DÉPÔT DU DOSSIER

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

DÉPÔT DU DOSSIER

Afin de faciliter les démarches d'inscription de vos enfants à l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances, nous vous proposons de remplir le dossier d'inscription joint (un dossier par enfant).

Ce dossier est à remplir et accompagner des pièces demandées à la cité de la Jeunesse, avenue Jean Maffre :

Mardi 21/05 et 4/06 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h Jeudi 23/05 et 6/06 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

L'envoi en version dématérialisée est possible et vivement conseillé. Merci d'envoyer le dossier complet par mail à ifac.auriol@gmail.com

Afin de faciliter notre traitement des dossiers : merci de scanner vos documents avec une application afin que vos documents soient lisibles.

Pour les familles voulant inscrire leurs enfants sur les mercredis de Septembre : l'envoie du dossier devra se faire <u>au plus tard le vendredi 14</u> <u>juin</u>. Vous pourrez envoyer vos dossiers après cette date, mais ils seront traités durant les vacances d'été.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.

LISTE DES DIECES	A JOINDRE OBLIGATOIR	EMENT

Ч	Les fiches de renseignements XZ si remise en papier
	La fiche sanitaire <u>x2 si remise en papier</u>
	L'attestation d'assurance scolaire de l'enfant 2024/2025
	Les pages de vaccinations du carnet de santé
	Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
	L'attestation d'employeur des 2 parents (ou du parent ayant la garde de l'enfant)
	Une photo d'identité UNIQUEMENT pour les enfants faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).







NOTE EXPLICATIVE ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

INFORMATIONS

- En cas de retard ou de dossier incomplet, nous ne pourrons garantir l'accès aux différents services pour la saison 2024/2025.
- La réception du dossier administratif de votre enfant sera effective lorsque le dossier sera complet et les impayés en cours régularisés.
- Vous aurez un retour dès que possible dès traitement du mail soit pour vous prévenir que le dossier est complet, soit vous précisant les documents manquants. Merci d'éviter les relances mail ou téléphonique.

CONTACTS

En cas de questions, nous vous proposons d'échanger par mail auprès de Joris BERTAINA contact.auriol@dso.ifac.asso.fr ou au 06 63 32 10 11

INSCRIPTIONS MERCREDIS 1^{ER} TRIMESTRE (SEPT À DÉC)

Les inscriptions pour les mercredis du 1^{er} Trimestre (Septembre à décembre) seront ouvertes à partir du lundi 24 juin (uniquement pour les familles prioritaires)

RAPPEL : Les inscriptions ne seront pas accessibles en cas de dossier incomplet

RÈGLEMENTS INTERIEURS

Le règlement intérieur ainsi que toutes les pièces du dossier sont téléchargeables sur le site de la commune https://mairie-auriol.fr/ et disponibles sur le site de l'Ifac Auriol : https://www.ifac.asso.fr/auriol







